



Championnat suisse de groupes 300 mètres

Règlement d'exécution FSTG, édition 2024

Le présent règlement est basé sur le règlement du CSG 300m établi par la Société Cantonale des Tireurs Fribourgeois (SCTF).

En complément :

TOUR PRÉLIMINAIRE

Annonce des résultats du tour éliminatoire en stand

Les responsables des sociétés doivent fournir au responsable du championnat suisse de groupes (CSG) de la Fédération de tir de la Glâne (FSTG) les compositions et résultats des groupes au moyen du formulaire officiel fourni par ce dernier **jusqu'au 04.05.2024, 19h00 au plus tard** à M. Jean-Marc Berset, mail: jm.berset(at)bluewin.ch, (les feuilles de stand de tir et les formulaires des compositions / résultats des groupes doivent être conservées)

FINALE DE DISTRICT

La finale de district se déroulera **le vendredi 10.05.2024 à 18h00 à Romont** au stand de tir 300m de la Montagne de Lussy. **Les tireurs participants doivent obligatoirement être licenciés !**

Tirage au sort des cibles dès 17h45.

Genre de cibles : Cat. D et E = cible A 10 pts.

Programme :

Cat. D et E : 3 coups d'essais obligatoires, 15 coups : 10 coups, coup par coup et une série de 5 coups sans limite de temps, marqués à la fin.

Durée : 1h15 par groupe.

Catégories:

Cat. A : Toutes les armes = Standard, AL, Fass 90, Fass 57-02, Fass 57-03 et Mousqueton

Cat. D : Toutes les armes d'ordonnances = Fass 90, Fass 57-02, Fass 57-03 et Mousqueton

Cat. E : Uniquement les Fass 90 et les Fass 57-02 !

Positions :

Fusil libre : pas couché

Fusil standard : couché, bras francs

Mousqueton : couché bras francs ou appuyé ou sur bipied

Fusil d'assaut : sur bipied

Une finance d'inscription de CHF 20.- par groupe participant à la finale sera facturée par la FSTG.

Nombre de groupes

Participeront à la finale de district la moitié du nombre de groupes participant au tour préliminaire de chaque catégorie. En cas de nombre de groupes impair, le nombre de groupes qualifiés pour la finale de district sera arrondi au supérieur (exemple : $15 \text{ groupes} \div 2 = 7.5 = 8 \text{ groupes}$ qualifiés pour la finale de district).

Déroulement

La finale de district qui comprend un tour, est organisée par le responsable de la FSTG.

Munition

Chaque groupe amène et tire sa propre munition selon les règlements en vigueur.

Tir avancé

Seuls les tireurs engagés par l'équipe nationale ou pour un tir de comparaison sont autorisés à tirer par avance. Le tir avancé est organisé par le responsable du district qui convoque les tireurs dans un stand de son choix.

Mise à disposition de personnel et tenue de la buvette

Une société de la FSTG, selon un tournus établi par le comité, met le personnel nécessaire à disposition du responsable du CSG pour l'organisation de cette finale. 2024 = Romont / Pistolet glâne.

Sécurité

Chaque tireur est responsable de son arme, le comité de la Fédération des sociétés de tir de la Glâne décline toute responsabilité.

Dérangement

En cas de dérangement d'arme ou de cible, le tireur reste en place et avise le responsable qui prendra la décision nécessaire.

Réclamations

Les réclamations concernant le tour éliminatoire et la finale de district doivent être adressées par écrit, dans un délai de 24 heures, à la Fédération de tir de la Glâne. Celle-ci à pouvoir de décision, l'issue sera définitive et ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Ce règlement a été approuvé par le comité de la FSTG en date du 25.01.2024.

FSTG

Le responsable CSG
Jean-Marc Berset

